



Quel droit de stationnement

Par **celanis**, le **13/01/2008** à **01:02**

bonjour

Je suis propriétaire d'un appartement avec lequel j'ai acheté un box. Un deuxième box a côté du mien appartient à un autre propriétaire . Pour rentrer dans nos box nous devons passer dans une petite allée apparemment partie commune. Et souvent nous garons nos voitures devant nos boxes. Un nouveau propriétaire a acheté un appartement dans cet immeuble mais sans stationnement, ni box, il me soutient qu'il a le droit de se garer devant les box puisque c'est commun. Et que je dois me garer dans mon box et pas devant. S'il gare sa voiture les box ne seront plus accessibles à leurs propriétaires. Malgré mes explications il veut faire appel à un avocat que puis je faire. Puis je poser une herse devant mon box?

Merci de votre réponse parce que ça tourne plutôt mal